

COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2016

1/ NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

vu les articles L.2121-15 et L.2541-6 du CGCT,

après avoir délibéré,

➤ émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Anne HEMMERLE au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2016

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

➤ approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juin 2016.

3/ CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE / APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- approuve avec 25 voix pour et 1 abstention, l'objet du marché en vue de la construction d'un groupe scolaire à La Wantzenau,
- approuve avec 25 voix pour et 1 abstention, l'enveloppe financière prévisionnelle de ce projet estimé à 7 450 000 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à organiser le concours de maîtrise d'œuvre et à signer tous les documents afférents à l'organisation du concours.

4/ CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE / DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS AMENE A SELECTIONNER UN MAITRE D'OEUVRE

Le conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- approuve avec 25 voix pour et 1 abstention, la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire comme suit :
 - Président du Jury : Monsieur le Maire, M. Patrick Depyl ;
 - cinq membres titulaires de la commission d'appel d'offres : Mme Christine Stroh et MM. Christophe Georg, Martial Schillinger, Grégory Schneider, Clément Vix ;
 - cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres : Mmes Michèle Wolff-Vérinaud, Anne Hemmerlé et MM. Jean-Louis Gabel, Camille Meyer, Serge Hugel ;
 - un architecte du CAUE : M. Jean-Marc Biry, titulaire et Mme Gaëlle Hilbert, suppléante ;
 - deux architectes :
 - M. Yves Gross, titulaire et M. Jean-Claude Grebert, suppléant ;
 - Mme Hélène Natt, titulaire et M. Frédéric Thommen, suppléant.

5/ ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie les 15 juin, 29 juin et 5 juillet 2016,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'opération de construction d'un centre technique municipal aux entreprises et pour les montants suivants :

N° lot et désignation	Attributaire	Montant de l'offre en € HT	Tranche conditionnelle, option ou/et variante retenue	Montant total de l'offre en € HT
1.Terrassements, aménagements extérieurs	PONTIGGIA	121 804,88 €	Bât. de stockage 7 261,59 € Accès au site 4 533,54 €	133 600 €
2.Assainissement	WILLEM TP	48 141,93 €	Bât. de stockage 2 345 € Clôture et pointe terrain 15 957,50 €	66 444,43 €
3.Gros œuvre	SOTRAVEST	197 564,20 €	Bât. de stockage 27 735,80 €	225 300 €
4. Charpente	SYSTEME WOLF	160 864 €	Bât. de stockage 8 000 € Charpente bois-métal offerte	168 864 €
5.Façade, couverture, étanchéité	FACE ALSACE	215 000 €	Bât. de stockage 10 000 €	225 000 €
6.Menuiserie extérieure PVC	Infructueux, lancement d'une nouvelle consultation auprès de trois entreprises			
7. Portes de garage	ASSA ABLOY	16 000 €		16 000 €
8. Métallerie	ATELIER STROH	26 055,04 €	Barrière éclose 2 252,80 €	28 307,84 €
9. Faux plafond extérieur	GEISTEL	31 926 €		31 926 €
10. Plâtrerie, isolation intérieure, faux plafond intérieur	CILIA SAS	19 866,08 €		19 866,08 €
11. Chape	Infructueux, lancement d'une nouvelle consultation auprès de trois entreprises			
12. Carrelage	Attribution reportée dans l'attente de la demande d'échantillons et d'une négociation technique et financière			
13. Menuiserie intérieure bois	SCHALCK	18 320,58 €		18 320,58 €
14. Peinture	TUGEND	7 300 €	Lasure mur béton 3 700 €	11 000 €
15. Plomberie, sanitaires	BORSENBERGER ET WEIBEL	25 000 €	Air comprimé 6 000 €	31 000 €
16. Chauffage, ventilation	BORSENBERGER ET WEIBEL	40 600 €	Aérothermes hall 11 400 €	52 000 €
17. Electricité, courants faibles	EFD	49 975 €	Bât. de stockage 1 450€ Alarme anti-intrusion et contrôle d'accès 4 955€	56 380 €
18. Aménagements paysagers	FENNINGER PAYSAGE	30 000€		30 000€
TOTAL		1 008 417,71 €	105 591,23 €	1 114 008,93 €

- autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises et pour les montants mentionnés ci-dessus ainsi que tous documents relatifs à ces marchés de travaux ;
- autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à relancer une consultation pour les lots n° 6 et 11.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits aux budgets primitifs 2016 et suivants.

6/ CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN / ADOPTION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG 2015-2016

Le Conseil Municipal,

considérant l'implication et le soutien du Conseil Départemental dans les enjeux de société, d'attractivité et de compétitivité des territoires du Département et de l'Eurométropole de Strasbourg en particulier, considérant que malgré un contexte contraint financièrement pour les collectivités territoriales et le Département en particulier, ce dernier souhaite soutenir financièrement les initiatives des communes pour renforcer l'attractivité, créer des emplois et répondre à un besoin de la population non couvert, vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir délibéré,

- réitère avec 18 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions, son approbation quant au projet de réalisation d'un terrain de football en revêtement synthétique et quant à son exécution,
- adopte à l'unanimité, le contrat de territoire du Département du Bas-Rhin avec l'Eurométropole de Strasbourg conclu pour la période 2015-2016,
- et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de territoire et tout document concernant sa mise en œuvre.

7/ PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDES RUE D'OR

Le Conseil Municipal,

considérant l'ensemble de la réglementation et des obligations pesant sur la commune de La Wantzenau en matière de construction de logements locatifs aidés, après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de verser directement à la société Habitat de l'Ill une participation financière de 40 000 € pour la réalisation de 4 logements aidés sur les terrains situés 12-14 rue d'Or à La Wantzenau,
- dit que le montant de l'aide ne sera versé qu'à la condition du démarrage effectif des travaux avant le 31 décembre 2016,
- précise que les crédits nécessaires à cette participation seront inscrits au budget supplémentaire 2016,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

8/ ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS LE FIL D'EAU / TARIFICATION DES MANIFESTATIONS DE LA SAISON CULTURELLE

Le Conseil Municipal,

vu l'avis favorable de la commission culture et animations festives du 14 juin 2016,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'appliquer les tarifs de la billetterie des spectacles et événements culturels comme indiqués sur le tableau ci-dessous :

Spectacle/événement	Tarif plein	Tarif réduit*	Tarif spécial**	Tarif unique
Saison culturelle 2015-2016				
Soirée casino	49 €	/	/	/
Spectacle jeune public Andrée Kupp	8 €	/	/	/
Saison culturelle 2016-2017				
Les Quinquas Nerveux	18 €	15 €	6 €	
Chroniques de là où j'habite	12 €	9 €	6 €	
Matière à rire	16 €	13 €	6 €	
Tout sauf le couple	15 €	12 €	6 €	
Concert classique	16 €	13 €	6 €	

Grégory Ott Trio	15 €	12 €	6 €	
Spectacle Jeune public	9 €	6 €	6 €	
Séance connaissance du monde	/	/	/	6 €

**tarif réduit sur présentation d'un justificatif récent (- 3 € par rapport au plein tarif) : chômeurs, bénéficiaires du RSA, étudiants, plus de 60 ans, détenteurs des cartes EVASION, CEZAM ou IRCOS, personnes en situation de handicap;*

***tarif spécial de 6 € par billet sur présentation d'un justificatif: moins de 15 ans.*

9/ PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ET CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES 1^{ère} CLASSE

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, la suppression du poste d'adjoint technique à temps complet,
- et décide à l'unanimité, la création d'un poste d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet (35 heures) à compter du 1er septembre 2016.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire.

10/ PERSONNEL COMMUNAL / DELIBERATION COMPLEMENTAIRE POUR LA CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DES NAP ET DE L'ANIMATION JEUNESSE

Le Conseil Municipal,

eu égard à la délibération initiale intitulée « del2015-20-07-75 personnel communal / engagement d'un responsable des NAP et de l'animation jeunesse » du 20 juillet 2015 qu'il y a lieu de compléter,
après avoir délibéré,

- décide avec 28 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, de créer un poste d'Animateur non titulaire (catégorie B) pour assurer la fonction de responsable des NAP et de l'animation jeunesse à temps complet dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

L'agent non titulaire est recruté pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures par semaine.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable une fois, sous réserve de la publication de la vacance de poste.

11/ NAP / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX CONTRIBUTEURS ASSOCIATIFS

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le versement des subventions complémentaires suivantes aux trois associations locales ayant participé aux Nouvelles Activités Péri-éducatives, lors du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2015-2016 (d'avril à juin 2016), dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Associations	3 ^{ème} trimestre (du 18 avril au 24 juin 2016)	
	Heures effectuées	Subvention à verser en €
Basket	23,75	475 €
Société de Gymnastique de La Wantzenau - section baby gym	28	560 €
Football Club La Wantzenau	23,75	475 €
Total	75,50	1510 €

12/ AGES / PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2015 POUR LA GESTION DES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET ENFANCE

Le Conseil Municipal,

- a pris connaissance du rapport d'activités 2015 relatant l'activité de l'Association de Gestion des Equipements Sociaux, titulaire de la délégation de service public pour la petite enfance et l'enfance dans notre Commune.

13/ ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET HARMONIE MUNICIPALE / RECRUTEMENT DES CHARGES DE DIRECTION

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité :
 - l'engagement d'un agent non titulaire sur l'emploi de professeur d'enseignement artistique, remplissant les fonctions administratives de direction de l'école municipale de musique, du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.
La durée hebdomadaire de service est fixée à 17 heures 30 par semaine.
La rémunération se fera sur la base de l'indice brut: 741, indice majoré: 612.
 - l'engagement d'un agent non titulaire sur l'emploi de professeur d'enseignement artistique, remplissant les fonctions de direction de l'Harmonie Municipale (Chef de musique), du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.
La durée hebdomadaire de service est fixée à 10 heures par semaine.
La rémunération se fera sur la base de l'indice brut: 741, indice majoré: 612.

Les contrats d'engagement seront établis sur les bases de l'application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La durée des arrêtés d'engagement est fixée à un an, sous réserve de la publication de la vacance de poste.

14/ ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE / MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal,

sur proposition de la commission harmonie et école de musique du 21 juin 2016,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le règlement de l'école municipale de musique joint à la présente délibération.

15/ VERSEMENT D'UNE AIDE POUR LES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE SINISTRES DU BAS-RHIN

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

après avoir délibéré,

décide (à l'unanimité, pour, contre, abstention), de verser la somme de 1 000 € à l'Association des Maires du Bas-Rhin sur le compte bancaire spécialement créé « fonds de solidarité inondation », en faveur des communes et établissements publics de coopération intercommunale sinistrés du Bas-Rhin.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de 15 délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE

Mme Katia BOSSUYT

M. Denis CLAUSS

M. Aurélien CROMBE

M. Jean-Louis GABEL

Mme Anne-Claire GUISARD

Mme Anne HEMMERLE

Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Pia KIEFFER

Mme Myriam STENGER

Mme Christine STROH

M. Benjamin VIX

M. Clément VIX

Mme Aline WISS

Absents, excusés :

M. Christophe GEORG avec procuration à M. Jean-Louis GABEL

Mme Christiane HEINTZ avec procuration à M. Clément VIX

M. Serge HUGEL avec procuration à Mme Katia BOSSUYT

M. Jean-Claude LOGEL avec procuration à Mme Françoise BOISSIERE

Mme Agnès MACHWATE avec procuration à Mme Myriam STENGER

M. Frédéric MAURY avec procuration à Mme Pia KIEFFER

M. Camille MEYER avec procuration à Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Sabine PAILLARD avec procuration à M. Benjamin VIX

M. Martial SCHILLINGER avec procuration à M. Denis CLAUSS

M. Grégory SCHNEIDER avec procuration à Mme Anne HEMMERLE

M. Christophe STROH

M. Stéphane STROH

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

Affiché le 11 juillet 2016.